
Subvention à l'Organisme de Défense des Consommateurs UFC QUE CHOISIR ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur proposition de la 19^{ème} Commission, le Conseil Municipal est appelé à allouer une subvention de 2 850 F à l'Organisation de Défense des Consommateurs UFC QUE CHOISIR ?

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au B.P. 1990 - chapitre 961.0 - article 657 - code service 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé, à l'unanimité.